

# Carnet de notes



*Comité Technique Ministériel*

**C.T.M.**

*28 février 2017*

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES  
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**UNSA**  
*a*  
**Police**



**Mardi 28 février 2017, s'est réuni le comité technique ministériel (CTM).**

**Retrouvez ci-après restitution du compte-rendu synthétique et des votes.**

**A - Approbation du procès verbal des comités des 16, 29 novembre 2016 et du 15 décembre 2016.**

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	X			
FO FSMI	X			
CFE CGC	X			
CFDT	X			

**B - Projets de textes soumis à l'avis du comité technique.**

► Textes statutaires / indiciaires

**Point N°1** : Projet de décret modifiant le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale (CR spécifique SCPN).

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	3			
FO FSMI		5		
CFE CGC	5			
CFDT	2			

► Textes d'organisation (Points 2, 3 et 4 liés – points 5 et 6 liés - points 7 et 8 liés)

**Position de la FASMI sur les points 2,3 & 4 :**

« L'UNSA souligne l'évolution indéniable de la création de ce service SCPTS mais aurait préféré la création d'une direction centrale avec une véritable autorité fonctionnelle. Le régime de travail, la sécurité des agents et le cadre statutaire restent des sujets importants sur lesquels l'UNSA continuera à travailler et a des exigences...

Il en est de même sur la nomenclature pour les techniciens et les ingénieurs. »

**Point N°2** : Projet de décret pris pour la mise en œuvre de la création du service central de la police technique et scientifique et modifiant diverses dispositions réglementaires.

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	3			
FO FSMI	5			
CFE CGC	5			
CFDT			2	

**Point N°3** : Projet d'arrêté portant création d'un service d'administration centrale dénommé « service central de la police technique et scientifique ».

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	X			
FO FSMI	X			
CFE CGC	X			
CFDT			X	

*UNSA Police, la technicité en +*

**Point N°4** : Projet de décret modifiant le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer.

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	X			
FO FSMI	X			
CFE CGC	X			
CFDT			X	

**Point N°5** : Projet de décret portant création d'un service à compétence nationale dénommé « commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire ».

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	X			
FO FSMI	X			
CFE CGC	X			
CFDT	X			

**Point N°6** : Projet d'arrêté portant organisation et fonctionnement du service à compétence nationale dénommé « commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire ».

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	X			
FO FSMI	X			
CFE CGC	X			
CFDT	X			

*UNSA Police, la technicité en +*



**Point N°7** : Projet de décret portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service national des enquêtes administratives de sécurité ».

Ce service a pour but de lutter contre la radicalisation en ayant comme mission d'assurer les enquêtes sur les métiers sensibles en particulier dans les métiers des transports et transfert de ces informations aux employeurs.

24 personnels : 19 de la DGPN et 5 de la DGGN

Base administrative : Nanterre



*L'UNSA s'abstient sur le texte, vu son absence de déclinaison dans les structures déconcentrées, et en particulier dans les préfectures.*

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI			3	
FO FSMI			5	
CFE CGC	5			
CFDT	2			

**Point N°8** : Projet de décret modifiant le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer.

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI			3	
FO FSMI			5	
CFE CGC	5			
CFDT	2			

*UNSA Police, la technicité en +*



**Point N°10** : Projet d'instruction modifiant l'instruction générale relative à l'organisation du travail dans la police nationale en date du 18 octobre 2002 (fonctionnaires actifs).

**#1- Intégration du 4/2 panaché** : 2 matinées - 2 après midi - 2 repos.

**#2 - Prise de service des vacances de matinée pour les cycles 4/2.**  
 Pour faire suite au CTRPN du jeudi 23 février 2017, le texte est à nouveau présenté, avec une notion de bornage réintégré et de nouvelles dispositions sur le bornage horaire de matinée, à la demande de l'UNSA Police.

► Il est introduit un bornage sur les vacances de matinée de 05H20 à 06H30, hormis dans les situations où les nécessités de service imposent une autre organisation.



*Cette introduction d'un bornage fait suite aux recommandations de la médecine de prévention. Dans ce cas, lesdites recommandations de la médecine de prévention ont été prises en compte.*

**#3 - Le cycle à appellation « vendredi fort » devient le cycle « vacation forte ».**

**#4 - Intégration de deux variantes cycle « vacation forte » supplémentaires en plus De celles déjà existantes :**

- ⇒ Le lundi pour les brigades de jour,
- ⇒ Le mardi pour les brigades de nuit.



*Pour l'UNSA Police, les modifications successives des textes de l'IGOT rendent indispensables sa réécriture...*

*« Pour l'UNSA Police, l'imbroglio dans lequel se trouvent les collègues de terrain, dans le cadre de l'organisation des cycles et donc de leur travail, pose encore aujourd'hui problème et reste insatisfaisant.*

*Le cycle « vacation forte » très largement plébiscité par les policiers de terrain doit pouvoir être mis en place dans un grand nombre de circonscription...*

*Il est anormal que ce cycle « vacation forte » soit écarté d'un grand nombre de circonscriptions de sécurité publique et complètement rejeté par la préfecture de Police de Paris*

*L'UNSA Police s'abstient pour cette nouvelle présentation de textes. »*

*Philippe Capon,  
 Secrétaire Général*

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI			X	
FO FSMI			X	
CFE CGC			X	
CFDT			X	

**UNSA Police, la technicité en +**

**Point N°9** : Projet d'arrêté fixant la liste des emplois de commandant divisionnaire fonctionnel de la police nationale – 14 votants – un représentant à quitter la salle.

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	3			
FO FSMI			5	
CFE CGC			4	
CFDT	2			

**Point N°11** : Projet de plan de formation

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	X			
FO FSMI	X			
CFE CGC	X			
CFDT	X			

**Point N°12** : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 14 août 2014 portant autorisation de mise en œuvre de systèmes de vidéo protection et création de traitements automatisés de données à caractère personnel destinés à la sécurisation et au contrôle des accès aux locaux et emprises relevant du ministre de l'intérieur.

*Le point de départ de ce texte est de prévenir les agents d'un site, par sms, d'une alerte particulière et de donner des consignes par ce message sms, sur les téléphones professionnels et sur le téléphone personnel des agents qui sont volontaires pour recevoir ces messages.*

Organisations Syndicales	Votes favorables	Votes défavorables	Abstentions	Refus de vote
UNSA FASMI	X			
FO FSMI			X	
CFE CGC	X			
CFDT	X			

*UNSA Police, la technicité en +*



### ***C - Information (pas de votes)***

***Point N°13*** : Point d'information sur le vote électronique.

L'administration nous présente un point d'étape, qui fait suite aux réunions organisées avec la parité syndicale.

La volonté de l'administration est :

- ▶ De mettre en place davantage de souplesse pour l'électeur et la possibilité, le « cas échéant », de voter « au-delà » des ordinateurs professionnels.
- ▶ Pour l'administration, plus de facilité et moins de mobilisation/contrainte RH dans le suivi des élections.
- ▶ Pour les syndicats : plus de souplesse, plus de stabilité et de suivi, avec consultation des votants chaque jour.
- ▶ Pour la propagande électorale, une volonté de se diriger vers la dématérialisation.

L'administration nous fait savoir que le ministère de l'Intérieur est fermement engagé sur sa volonté d'organiser les élections en décembre 2018, en ayant recours au vote électronique, et lancera avant l'été 2017 un appel d'offre pour la recherche d'un prestataire.

Pour l'UNSA :

- ▶ Le vote électronique doit mettre fin au vote par correspondance et permettre à tous les agents du ministère de l'Intérieur de voter, quelle que soit sa situation administrative au moment du vote (stage, congés, mission...). L'UNSA demande que soit engagée la possibilité de mettre en place le vote électronique dématérialisé, y compris sur les moyens informatiques personnels de tous les agents du ministère de l'Intérieur. L'administration continue à travailler sur cette possibilité.
- ▶ L'accès aux listes d'émargement sera possible, 2 à 3 fois par jour.
- ▶ Pour l'UNSA, la dématérialisation complète des professions de foi reste problématique, tant que l'administration n'aura pas clarifié les modalités de la diffusion des professions de foi, afin de toucher tous les agents du ministère.
- ▶ Des réserves sont mises en avant sur l'utilisation et la « discipline » générale des messageries, sachant que plusieurs dizaines de milliers de fonctionnaires du MI n'ont pas accès régulièrement à leur messagerie électronique...

***L'UNSA FASMI est favorable au vote électronique, mais avec des réserves, vu le nombre important de questions qui demande encore aujourd'hui des réponses concrètes.***

Un projet d'arrêté sur les élections sera présenté à la parité syndicale, en comité technique, mi-2017.

***Point N°14*** : point d'information sur l'arrêté DGAFP d'application de la charte de déconcentration et sur les arrêtés du ministère de l'intérieur (administratifs, techniques et contractuels) de mise en cohérence de la délégation « ministère de l'intérieur »

# *UNSA Police, la technicité en +*